

LES DEBUTS DES RELATIONS «OFFICIELLES» ROUMANO-FRANÇAISES. LA CREATION DE L'AGENCE DIPLOMATIQUE ROUMAINE A PARIS (26 AOUT/7 SEPTEMBRE 1860)

Iulian Oncescu
Université «Valahia» de Târgoviște

Rezumat. *Instituționalizarea Agenției diplomatice a Principatelor Unite la Paris a fost posibilă după întâlnirea dintre Ed. Thouvenel și agentul român, în după-amiaza zilei de 26 august/7 septembrie 1860. După ce a primit nota ministrului de Externe al Moldovei, Mihail Jora, și scrisoarea din partea domnitorului Al. I. Cuza, ministrul de Externe francez a declarat că era foarte fericit să-l primească pe agentul prințului Alexandru, dar nu putea să-l considere decât un agent oficios, căci altfel avea să încalce Convenția de la Paris din 1858, la a cărei elaborare participase și Franța. În acest context, Agenția Principatelor Unite era recunoscută oficios. Înființarea Agenției diplomatice a Principatelor Unite la Paris a însemnat un moment important în ceea ce privește relațiile româno-franceze. Mai târziu, Agenția avea să se transforme în Legația României la Paris (1880).*

Abstract: *Institutionalization of diplomatic agents of the United Principalities in Paris was possible after the meeting held on August 26 / September 7 1860. After receiving the note from the Foreign Minister of Moldova, Mihail Jora, and a letter from Prince Cuza, French Foreign Minister, Ed. Thouvenel, said he was very happy to receive the staff of Prince Alexandru Ioan Cuza. Even so, he could not consider the Romanian Agent an official agent, because he would violate the 1858 Paris Convention, to which France participated. In this context, the United Principalities Agency was officially recognized and later became the Romanian Legation in Paris (1880).*

Mots clef: *rapports roumano-français, contacts directs, politique externe, Alexandru Ioan Cuza, missions spéciales, agence diplomatique, Paris, les Principautés Roumaines, la France, relations diplomatiques.*

Le règne d'Alexandru Ioan Cuza (1859-1866) a représenté une étape particulièrement importante concernant les rapports roumano-français. La France a été le pouvoir européen qui avait regardé avec sympathie les aspirations roumaines et qui a appuyé constamment l'Union et l'élue de la nation roumaine¹.

Pourtant, elle a soutenu l'appui des Roumains partant de ses intérêts plus complexes concernant l'Europe Orientale: économiques², politiques et stratégiques³. Dès les premiers jours de son double élection (24 janvier/5 février 1859), le nouveau prince régnant a essayé d'établir des contacts directs avec les grands pouvoirs. Au début, afin que sa double élection soit reconnue, Al. I. Cuza a fait envoyer des «missions spéciales» à Constantinople, Paris, Berlin et Vienne. Pourtant, une politique extérieure optimale ne pouvait pas être déployée seulement par

l'intermédiaire d'envoyés itinérants et temporaires⁴. Ainsi, une activité intense a été déroulée pour créer des agences diplomatiques dans les principales capitales européennes, pour assurer la présence et la continuité de l'activité diplomatique des Principautés Unies et, en même temps, pour affirmer l'Etat roumain comme entité dans son ascension vers son indépendance⁵.

Après la double élection d'Al. I. Cuza, c'est le perfectionnement de l'Union qu'a été le problème qui a dominé la politique générale du nouvel Etat tant à l'intérieur, qu'à l'étranger⁶. Un mérite spécial dans l'affirmation externe des Principautés Unies est revenu au prince régnant Al. I. Cuza. Ici il faut rappeler le fait que la politique externe des Principautés Unies était dirigée directement par le prince régnant, toute l'activité diplomatique étant conduite par son secrétariat particulier, qui correspondait directement avec les agents diplomatiques, recevant leurs rapports⁷.

Les ministres des affaires étrangères étaient seulement des titulaires administratifs et, s'ils changeaient fréquemment de place à la direction de la diplomatie roumaine, on ne peut pas dire la même chose concernant les agents diplomatiques. La lutte diplomatique a inclus, elle aussi, divers aspects: l'élimination de l'immixtion de l'Empire ottoman dans la conclusion d'actes et de conventions, la création d'agences diplomatiques, l'accréditement de consuls étrangers dans les Principautés, la reconnaissance du passeport roumain, la création d'une monnaie et d'une décoration nationale, l'appui accordé aux peuples voisins dans la lutte d'émancipation. En ce qui concerne la constitution d'agences diplomatiques, au début a été créée celle de Constantinople, ayant en vue les liens existants déjà entre l'Empire Ottoman et les Principautés, mais aussi la circonstance de lors concernant la capitale de ce pouvoir, laquelle se constituait comme une « plaque tournante de la diplomatie liée à la politique orientale⁸.

Le rôle d'agent diplomatique à Constantinople est revenu à Costache Negri. Bien qu'on n'a pas pu réaliser complètement le projet d'un groupe de députés moldaves conduits par Anastase Panu, à savoir constituer des agences diplomatiques dans toutes les capitales européennes, le début a été fait, et très significative a été ensuite la création de l'Agence roumaine à Paris, pendant l'automne de 1860, et de celle de Belgrade, en 1863. Accepter l'institution d'une agence roumaine dans la capitale de la France a constitué un pas significatif et a créé la possibilité d'une nouvelle affirmation des Principautés Unies en vue d'obtenir l'indépendance⁹.

Concernant les relations roumano-françaises, un moment important a été celui de la création de l'agence diplomatique des Principautés Unies à Paris¹⁰, où en qualité d'agent diplomatique a été nommé Ioan Alecsandri¹¹.

Les débuts de l'agence de Paris, vu la signification de la relation avec la France, peuvent être constatés dès 1859, du moment de l'élection d'Al.I. Cuza en tant que prince régnant en Moldavie. Dans ce contexte, Ioan Alecsandri, le futur agent, informait son frère, Vasile (à ce moment-là ministre des affaires étrangères de la Moldavie), le 8/20 janvier 1859, qu'il avait établi des contacts avec «des gens de l'élite de la presse française»¹², agissant ainsi promptement, en concordance avec les intérêts roumains qui réclamaient, dans les circonstances respectives, une large popularisation dans les cercles politiques et dans le cadre de l'opinion publique

internationale¹³, surtout en France. «*La presse française, plus que tous les autres organes, – affirmait, à la fin de l’an 1859, Vasile Alecsandri –, a donné une forte consistance à l’idée salvatrice de l’Union, imposant à la diplomatie européenne notre volonté nationale [...] dans toutes les circonstances spéciales et difficiles, nous avons trouvé dans la presse française un avocat éloquent et un appui merveilleux*»¹⁴.

Le 4/16 février, le même Ioan Alecsandri, qui ne détenait pas encore de qualité officielle, présentait par écrit au prince Napoléon un ample plaidoyer concernant le caractère légal de la double élection, dans la personne d’Al. I. Cuza, suggérant au cousin de l’empereur le danger de certaines turbulences qui menaçaient de surgir dans le cas de la non reconnaissance par l’Europe de l’acte politique du 5 et 24 janvier¹⁵.

A la sollicitation de Vasile Alecsandri de février 1859¹⁶, Ioan Alecsandri acquérait, d’abord, l’accord du souverain de la France pour la mission d’agent officieux auprès de la cour des Tuileries, en qualité de correspondant du gouvernement de la Moldavie à Paris et à Londres. Cela ne signifiait pas encore la création ou la reconnaissance d’une agence diplomatique roumaine en Occident¹⁷.

La reconnaissance internationale de l’union personnelle par le Protocole de Paris (6 septembre 1859) a signifié pour les Principautés Unies un succès diplomatique important, lequel a ouvert de nouvelles perspectives à l’organisation de leur système de relations internationales. Parmi les principes qui ont été à la base de la continuation de l’action d’organisation ont été : *l’élargissement continu des relations directes avec les autres Etats; la création d’agences diplomatiques permanentes dans les principales capitales européennes; l’intégration de tous les organes de relations externes, tant centrales qu’extérieurs, dans le mécanisme général des organes de l’Etat; l’abolition immédiate sur le territoire du pays du régime spécial des agents et consuls en Orient*». Basés sur ces principes ont été créés deux projets – l’un, par Vasile Alecsandri, pour créer une agence des Principautés Unies à Paris, et l’autre, par Costache Negri, concernant la réorganisation des agences des Principautés à Constantinople. Dans cet ordre d’idées, en novembre 1859, dans un ample mémoire¹⁸ adressé aux deux gouvernements des Principautés, Vasile Alecsandri montrait que, après la double élection, la création d’une agence dans la capitale de la France était une des premières nécessités et demandait qu’on donne à l’agence le caractère d’une institution publique¹⁹.

Bien qu’on notait le fait que l’agence ne pouvait avoir qu’un caractère officieux, à cause de la certification internationale de la suzeraineté ottomane, on soulignait pourtant qu’elle allait avoir une utilité et une importance réelles «*proportionnelles aux rapports toujours croissants entre les Principautés Unies et la France*». Passant à la motivation de la création de l’agence, Vasile Alecsandri présentait dans son mémoire les tâches que l’agent des Principautés Unies allait accomplir dans la capitale de la France, résidence habituelle des négociations internationales²⁰. Implicitement, un canal diplomatique de connexion avec Paris avait une importance primordiale pour toute la politique externe des Principautés. Le mémoire mentionné ci-dessus a été le point de départ, du point de vue organisationnel, pour la création de l’Agence des Principautés Unies à Paris²¹.

En ce sens le 1/13 janvier 1860 on a créé un bureau de correspondance vers l'étranger dans chacun des Ministères d'affaires étrangères de Iași et de Bucarest.²²

A Paris on créait le Bureau Central de Correspondance et Rédaction, qui était informé par Bucarest et par Iași et faisait partie du corps des ministères des affaires étrangères roumains. Appréciant aussi les effets de la conviction non seulement des bureaux publics européens et du public occidental, mais surtout de celui français, la tâche de ce Bureau et de la rédaction était d'informer et de communiquer aux principaux journaux français les informations reçus du pays. Selon les appréciations de Vasile Alecsandri, la personne la plus adéquate en vue de représenter les intérêts roumains à Paris était A. Ubicini, en tant que chef du Bureau de Propagande²³.

Annoncé concernant sa nomination, le 28 décembre 1859/ 9 janvier 1860, Ubicini a reçu avec enthousiasme la proposition qu'on lui avait fait. Le 18/30 janvier 1860, il allait communiquer à V. Alecsandri des détails sur sa mise en fonction. Comme adjoint d'Ubicini a été nommé le journaliste Alphonse Grün, et a assuré en ce qui le concernait l'appui des quotidiens «*Le Nord*», «*La Presse*», «*L'Opinion Nationale*» et des revues «*L'Illustration*», «*La Revue des Economistes*», «*La Revue d'Orient*» ou «*Nouvelles annales de voyage*». A l'extérieur de la France, Ubicini s'était assuré l'appui de deux journaux, à savoir «*Le Journal de Francfort*» et «*L'Espérance*»²⁴.

Les préoccupations concernant la création de l'agence de Paris peuvent être saisies surtout par le fait qu'au début de l'an 1860 les gouvernements d'Al.I. Cuza ont donné leur avis, le 8/20 janvier (en Valachie) et le 23 janvier/4 février (en Moldavie), mais ont demandé au prince régnant que la fonction d'agent soit confiée à une personne «*capable de cette tâche délicate, d'où l'on attend des services importants pour le pays*»²⁵. Plus tard, le 15/27 juillet 1860, le ministre des Affaires étrangères de la Moldavie, M. Jora, rédigeait en son propre nom, mais aussi au nom du ministre des Affaires étrangères de la Valachie, une lettre adressée au ministre des Affaires étrangères de la France, Edouard Thouvenel, par laquelle, invoquant l'esprit de la Convention et le problème des Principautés, tout comme la promesse de l'empereur donnée à Vasile Alecsandri à l'occasion de l'audience du février 1859, sollicitait la création d'une agence diplomatique, officielle, dans la capitale de la France, et la reconnaissance de l'agent diplomatique roumain dans la personne de Ioan Alecsandri²⁶. Il semble que le prince régnant Al.I. Cuza n'a pas approuvé l'envoi de cette lettre. Le 22 juillet/3 août 1860, Ioan Alecsandri écrivait de Galați au consul de la France à Iași, Victor Place, lui demandant de rédiger les projets des lettres d'accréditement de l'agent diplomatique des Principautés Unies auprès du gouvernement et de l'empereur de la France²⁷.

En même temps, Ioan Alecsandri faisait appel à la bienveillance de Victor Place en vue d'être recommandé personnellement à Ed. Thouvenel. La réponse du consul – qui accomplissait alors aussi la fonction de secrétaire princier –, consistant en une lettre officielle de la part de Cuza adressée au ministre français des Affaires étrangères, mais aussi en deux lettres adressées par Victor Place à Bertémy²⁸ (le chef de cabinet d'Ed. Thouvenel) et à Faugère (directeur adjoint dans la Direction

Politique du Ministère des Affaires étrangères de la France), faisait accueillir Ioan Alecsandri à Paris, après que, le 26 juin, Al.I. Cuza avait décrété sa nomination dans la fonction d'agent de la Moldavie à Paris et à Londres²⁹.

Le prince régnant des Principautés demandait, dans sa lettre adressée à Ed. Thouvenel, une attitude bienveillante envers son envoyé, l'assurant que Ioan Alecsandri allait accomplir ses attributions «avec toute la prudence et réserve imposées par sa situation»³⁰. Transmettant la lettre, Al.I. Cuza considérait qu'elle était suffisante pour la reconnaissance de Ioan Alecsandri par le gouvernement de la France, et qu'une intervention auprès de l'empereur Napoléon III n'était plus nécessaire, fait communiqué à I. Alecsandri par Victor Place³¹.

Le 14/26 août 1860, Ioan Alecsandri se trouve à Paris et, n'étant pas encore accrédité (comme l'empereur et le ministre des affaires étrangères n'étaient pas à Paris à ce moment-là, Napoléon III étant parti en Savoie et ultérieurement en Algérie, et Thouvenel étant à Bar-Le-Duc), il rédige son premier rapport adressé au ministre des affaires étrangères de la Moldavie, Mihail Jora, où il montre qu'il avait commencé son activité en tâtonnant parmi les hommes d'affaires en vue de contracter un emprunt pour le pays, aussi que pour la question de la construction du chemin de fer. L'agent signalait aussi les abus qui avaient eu lieu à l'Ambassade turque de Paris en défaveur des Roumains, certains passeports roumains ayant été transformés en passeports ottomans. Bien qu'il n'ait pas été reconnu officiellement, Ioan Alecsandri organisait de manière anticipée son bureau, inscrivant comme en-tête des documents émis «L'Agence diplomatique des Principautés Unies à Paris»³².

Après avoir envoyé le rapport du 14/26 août, quelques jours après, l'agent diplomatique de Paris écrivait un rapport aussi au prince régnant³³, où il insistait concernant la lettre pour Napoléon III. Le rapport montrait le fait qu'il n'avait pas encore obtenu la reconnaissance officielle, car l'empereur continuait de manquer de Paris, et Thouvenel allait être de retour dans la capitale plus tard. (20 août/1 septembre 1860)

Tout comme dans son premier rapport adressé au ministre des affaires étrangères, Ioan Alecsandri était préoccupé par les problèmes de l'agence. L'acquisition du droit de viser les passeports roumains et la demande de certains jeunes officiers roumains d'être admis pour s'instruire à l'Ecole militaire de Metz³⁴ semblaient à l'agent des sujets dignes de l'audience qu'il espérait obtenir bientôt de la part de l'empereur de France³⁵. Il n'oublie pas de demander au prince régnant de garder pour lui-même ses appréciations «touchant à certaines personnalités et aux rapports politiques, qui auraient un caractère confidentiel»³⁶.

Ainsi, entre l'agent et le prince régnant commençait à fonctionner une ligne directe, par-dessus les têtes des gouvernements des Principautés, lien qui convenait en quelque sorte aux tendances de régime personnel d'Al.I. Cuza³⁷, mais aussi en concordance avec les difficultés du moment, avec l'ampleur et la diversité des intérêts mis en jeu, avec les sensibilités des relations qui s'entamaient avec Paris.

L'institutionnalisation de l'Agence diplomatique des Principautés Unies a été possible après le retour d'Ed. Thouvenel à Paris et après le dialogue porté avec tact et professionnalisme par Ioan Alecsandri avec le ministre français d'affaires

étrangères, dans l'après-midi du jour de 26 août/7 septembre 1860. Après avoir reçu la note du ministre des affaires étrangères de la Moldavie, Mihail Jora, et la lettre de la part du prince régnant Al. I. Cuza, le ministre français des affaires étrangères Edouard Thouvenel a déclaré qu'il était très heureux de recevoir l'agent du prince Alexandru, mais qu'il ne pouvait le considérer qu'un agent officieux, qu'autrement il contrevenait à la Convention de Paris de 1858, à l'élaboration de laquelle la France avait participé, elle aussi. Dès cette première rencontre avec Thouvenel, Ioan Alecsandri a approché, dans sa discussion, le problème concernant les passeports des Roumains. Si le ministre français n'a pas accepté, pour le moment, que le droit de visa soit pris par l'Agence des Principautés Unies de Paris, il a encouragé pourtant l'initiation de discussions en ce sens à Constantinople et, en même temps, il a autorisé que les passeports roumains soient visés à son ministère, ce qui représentait un premier succès, car ainsi on évitait de les faire viser à l'Ambassade Ottomane. En même temps, Ioan Alecsandri a obtenu le droit d'utiliser un chiffre dans sa correspondance. Dans ce contexte, l'Agence des Principautés Unies était reconnue officieusement³⁸.

Le jour où Ioan Alecsandri a été reçu en audience à Ed. Thouvenel, il a eu encore une série d'entrevues avec d'autres personnalités de la vie politique en France, dont Benedetti (directeur de la Direction Politiques du Ministère des Affaires étrangères de la France), le comte Lesseps et le baron d'Avril, futur représentant de la France en Roumanie³⁹. L'accueil dont l'agent roumain a joui à Paris a été une des plus satisfaisants. Il confirmait une fois de plus l'appui accordé par la France aux Principautés Unies⁴⁰. Désirant à assurer la durabilité du «*commencement brillant*», dont A. Baligot de Beyne parle concernant la réussite de Ioan Alecsandri, l'agent des Principautés à Paris et à Londres, sollicitait aussi pour l'avenir le concours amical du consul Victor Place, d'autant plus que Tillos, le consul de Bucarest, affichait une attitude réservée vis-à-vis des efforts roumains dans le domaine de la politique externe⁴¹.

Après la création de l'agence de Paris, Ioan Alecsandri est responsable, en plus, de la tâche du service de propagande,⁴² bien que, jusqu'au 1er septembre 1861, Ubicini détiendra le poste de directeur du Service de presse. *Ioan Alecsandri a su s'orienter diligemment dans les méandres de la vie politique et diplomatique dans la capitale de la France et, par sa prestance, a donné une bonne image de la jeune agence aux officialités françaises et des diplomates étrangers accrédités à Paris*⁴³. Déployée dans la zone politique, dans la direction économique – administrative et propagandiste, l'activité de l'agent roumain porte: «*le seau des hauts commandements du développement de l'édifice national représenté, ne permettant pas la division des plans; car, chaque démarche à caractère économique, portait, dans les circonstances particulières que la société roumaine traversait pendant ces années-là, un inséparable revers politique, tout comme l'activité de propagande roumaine en Occident, visant des objectifs politiques prioritaires, servait de manière immédiate les intérêts administratifs et économiques du pays*»⁴⁴.

La création de l'Agence diplomatique des Principautés Unies à Paris a signifié un moment important en ce qui concerne les relations roumano-françaises.

Elle a été aussi un pas significatif concernant la perspective de l'obtention de l'indépendance d'Etat. Plus tard, l'Agence diplomatique mentionnée – au début officieuse – allait se transformer dans la Légation de la Roumanie à Paris (1880).

NOTES:

- ¹ *Bulletin de l'Académie du Second Empire*, dossier „L'impulsion de Napoléon III pour l'indépendance et l'unité de la Roumanie (1853-1870), no.15-16, Paris, 1996-1997, p. 3-67. L'union de 1859 des deux Principautés – Valachie et Moldavie – marque un changement radical dans l'histoire des Roumains. Cet acte a été réalisé grâce à l'aide de l'action décisive de la France, de Napoléon III. Et toujours grâce à l'aide de ce pouvoir a été effectuée la Grande Union de 1918. Ainsi, tous les Roumains, dès leur enfance, sont conscients de ce fait et cela explique leur reconnaissance à la France, car ils gardent dans leur cœur la chère mémoire de tout ce que l'Empereur a fait pour leurs ancêtres et pour toutes les générations suivantes (Dumitru Ciaușu, *Profession de foi*, en *Bulletin de l'Académie du Second Empire*, dossier «L'impulsion de Napoléon III pour l'indépendance et l'unité de la Roumanie (1853-1870)», no. 15-16, Paris, p. 12); Bernard Petit, *Napoléon III, parrain de la Roumanie*, en *Napoléon III, Boulogne et Europa* (sous la direction de Bruno Béthouart), Colloque International et Pluridisciplinaire, Boulogne-sur-Mer, 2002, p. 301-304.
- ² En ce qui concerne les rapports économiques entre les Principautés Unies et la France, voir G. Zane, *Politica economică a Principatelor în epoca Unirii și capitalul străin* (La politique économique des Principautés à l'époque de l'Union et le capital étranger), en „*Studii. Revistă de Istorie*”, an XII, nr. 1, Editura Academiei, 1959, București, p.243-258. *Idem*, *Probleme de economie financiară în timpul domniei lui Alexandru Ioan Cuza* (Problèmes d'économie financière au temps du règne de Alexandru Ioan Cuza), dans le vol. *Cuza Vodă. În memoriam* (coord. Leonid Boicu, Gheorghe Platon, Alexandru Zub), Editura Junimea, Iași. p. 261-326; Paul Cernovodeanu, *Relațiile comerciale româno-engleze în contextul politicii orientale a Marii Britanii (1830-1878)* (Relations commerciales roumano-anglaises dans le contexte de la politique orientale de la Grande Bretagne : 1830-1878), Editura Dacia, Cluj-Napoca. 1986, p. 191.
- ³ Dumitru Vitcu, *O meteahnă încă persistentă: cosmetizarea prin omisiune (Un défaut qui persiste encore: la cosmétisation par omission)*, en “*Xenopoliana*”, VI, Iasi, 1998. nr. 3-4. p. 22; Gheorghe Platon, *Diplomația europeană și Unirea Principatelor Române. O încercare de reevaluare* (La diplomatie européenne et l'Union des Principautés Roumaines. Une tentative de réévaluation), en *Vârstele Unirii. De la conștiința etnică la unitatea națională* (Les ages de l'Union. De la conscience ethnique à l'Union nationale) (vol. édité par Dumitru Ivănescu, Cătălin Turliuc, Florin Cântec), Fundația Academică „A. D. Xenopol”, Iași, 2001, p. 59; Antoine Valton, *L'Entente franco-roumaine sous le Second Empire: grandeur et limites d'une politique ambitieuse*, en „*Bulletin...*”, p. 38-45; Gerard de Lageneste, *L'héritage de Napoléon III. Le principe des nationalités*, en „*Napoléon III. Boulogne et Europa...*”, p. 79-86. En février 1859, pour expliquer son action en faveur de l'Union des Principautés Roumaines, Napoléon III affirmait: « Si quelqu'un me demandait quel serait l'intérêt de la France dans ces régions éloignées arrosées par le Danube, je répondais que l'intérêt de la France est partout où il existe une cause juste et civilisatrice qui doit prévaloir» (apud Dumitru Ciaușu, *op. cit.*, p. 12); Alain Boumier, *Exposé liminaire*, en „*Bulletin...*”, p. 13; Philippe Etienne, *Relațiile franco-române în vremea lui Napoleon al III-lea*, en „*Academica*”, an XIII, nr. 19 (156), octobre 2003, p. 34; Jacques

- Droz, *Histoire diplomatique de 1648 à 1919*, Troisième édition, Dalloz, Paris, 1972, p. 363.
- ⁴ Dan Berindei, *Epoca Unirii* (L'époque de l'Union), Editura Corint, București, 2000, p. 193-194.
- ⁵ *Ibidem*, p. 194.
- ⁶ Nicolae Corivan, *Relațiile diplomatice ale României, de la 1859 la 1877* (Relations diplomatiques de la Roumanie, de 1859 à 1877), Editura Științifică și Enciclopedică, București, 1984, p. 64-103.
- ⁷ R. V. Bossy, *Agenția diplomatică a României în Paris și legăturile politice franco-române sub Cuza Vodă* (L'agence diplomatique de la Roumanie à Paris et les relations politiques franco-roumaines au temps du règne de Al. I. Cuza), Editura Cartea Românească, București, 1931, p. 8. Jusqu'en 1860, le secrétariat du prince régnant a été coordonné par Victor Place, ensuite par Artur Baligot de Beyne (1820? - 1884), le dernier demeurant loyal au prince régnant jusqu'à sa mort (1873); voir *Alexandru Ioan Cuza și Costache Negri. Corespondență* (Alexandru Ioan Cuza et Costache Negri. Correspondance), texte choisi et établi, étude introductive et notes par Emil Boldan, Editura Minerva, București, 1986, p. 104-105. Al. I. Cuza semble imiter Napoléon III en ce qui concerne la politique personnelle de celui-ci. On sait bien qu'à l'étranger, l'empereur français intervenait souvent dans les négociations diplomatiques, étant en contradiction avec les actions du Ministère des affaires étrangères français, fait démontré par une série de documents (voir Sever Mircea Catalan, *La situation internationale des Principautés Unies (1864-1866), considérée selon sa relation avec le déclin du Second Empire*, en „Revue Roumaine d'Histoire”, XXXI, 3-4, Bucarest, 1992, p. 242-243.
- ⁸ Dan Berindei, *op. cit.*, p. 194.
- ⁹ *Ibidem*, p. 195; Idem, *Paris*, in «Reprezentanțele diplomatice ale României» (Agences diplomatiques de la Roumanie), vol. I (1859-1917), Ed. Politică, București, 1967, p. 109.
- ¹⁰ R. V. Bossy, *Agenția diplomatică a României...*, p. 7-22; Dan Berindei, *Înființarea agenției Principatelor Unite la Paris (26 august/7 septembrie 1860)* (La création de l'agence des Principautés Unies à Paris – 26 août / 7 septembre 1860), en „Studii. Revistă de istorie” (Etudes. Revue d'histoire), anul XIII, nr. 6. Bucuresti, 1960.
- ¹¹ En ce qui concerne l'activité de Ioan Alecsandri, voir Dumitru Vitcu, *Diplomații Unirii* (Les diplomates de l'Union), Editura Academiei, București, 1979, p. 125-153.
- ¹² Dan Berindei, *Înființarea agenției Principatelor Unite la Paris (26 august/7 septembrie 1860)* (La création de l'agence des Principautés Unies à Paris – 26 août / 7 septembre 1860) ..., p. 100.
- ¹³ Dumitru Vitcu, *Diplomații Unirii* (Les diplomates de l'Union),..., p. 130.
- ¹⁴ Apud Cornelia Bodea, *Din acțiunea de pregătire a agenției diplomatice de la Paris. Înființarea Biroului de Corespondență (1/13 ianuarie 1860)* (De l'action de préparation de l'agence diplomatique de Paris. La création du Bureau de Correspondance – 1/13 janvier 1860), en „Studii. Revistă de istorie”, XIII, 6, Editura Academiei, București, 1960, p. 123; Dumitru Vitcu, *Diplomații Unirii* (Les diplomates de l'Union),... p. 131. Dan Berindei, *Paris...*, p. 112.
- ¹⁵ R. V. Bossy, *Agenția diplomatică a României în Paris și legăturile politice franco-române sub Cuza Vodă* (L'agence diplomatique de la Roumanie à Paris et les relations politiques franco-roumaines au temps du règne de Al. I. Cuza), p. 159, 160-163. Dumitru Vitcu, *Diplomații Unirii* (Les diplomates de l'Union),..., p. 131-132.
- ¹⁶ Philippe Séguin, *Ludovic Napoleon cel Mare* (Louis Napoléon le Grand), Editura Fundației Culturale Române, București, 1992, p. 414.

- ¹⁷ Dumitru Vitcu, *Diplomații Unirii* (Les diplomates de l'Union), p. 132; Cornelia Bodea, *op. cit.*, p. 124.
- ¹⁸ Dan Berindei, *Înființarea Agenției...*, p. 107-112; Idem, *Paris...*, p. 109-110.
- ¹⁹ G.G. Florescu, *Aspecte privind dezvoltarea relațiilor internaționale ale Principatelor Unite (1859-1866)*, en „Revistă de istorie”, XVII, Editura Academiei, București, 1964, p. 75.
- ²⁰ Dan Berindei, *Înființarea Agenției...*, p. 101. En ce qui concerne le rôle de l'agent diplomatique, celui-ci devait être un informateur politique des représentants des grands pouvoirs, lesquels se comportaient avec bienveillance en ce qui concernait les Roumains. L'agent diplomatique devait intervenir chaque fois que les conventions et les traités conclus par l'Empire Ottoman toucheraient à « l'indépendance et les intérêts matériels du pays » et devait aussi assurer une interprétation juste et loyale de la Convention de Paris de 1858. Une autre attribution de l'agent diplomatique devait être d'organiser et d'entretenir une action de propagande à travers la presse. Ainsi, il allait organiser dans la capitale de la France un bureau de correspondance avec les Principautés, qui devait être le liant entre les Roumains et la presse française. Il devait aussi obtenir un appui actif de la part de ce pouvoir pour la réorganisation des Principautés.
- ²¹ *Ibidem*, p. 102; Idem, *Paris...*, p. 111.
- ²² Cornelia Bodea, *Din acțiunea de pregătire a agenției diplomatice de la Paris. Înființarea Biroului de Corespondență (1/13 ianuarie 1860)* (De l'action de préparation de l'agence diplomatique de Paris. La création du Bureau de Correspondance – 1/13 janvier 1860), ...p. 124. Dan Berindei, *Paris...*, p. 112.
- ²³ Concernant l'activité du Bureau Central de Correspondance et Rédaction de Paris et de Ubicini, en tant que chef de celui-ci, voir *Ibidem*, p. 124-131; Dumitru Vitcu, *Diplomații Unirii* (Les diplomates de l'Union), p. 133; Gabriel Leanca, *Vasile Alecsandri și Franța. Studiu de caz asupra construcției elitei culturale și politice în Principatele Române* (Vasile Alecsandri et la France. Etude de cas sur la construction de l'élite culturelle et politique dans les Principautés Roumaines), en „Anuarul Institutului de Istorie «A.D. Xenopol»”, tom XLII, Editura Academiei, Iași, 2005, p. 165-166.
- ²⁴ Dan Berindei, *Paris...*, p. 112.
- ²⁵ Dumitru Vitcu, *Diplomații Unirii* (Les diplomates de l'Union), p. 134; Dan Berindei, *Înființarea agenției Principatelor Unite la Paris (26 august/7 septembrie 1860)* (La création de l'agence des Principautés Unies à Paris – 26 août / 7 septembre 1860)..., p. 102.
- ²⁶ Dumitru Vitcu, *Diplomații Unirii* (Les diplomates de l'Union),..., p. 134; Dan Berindei, *Înființarea agenției Principatelor Unite la Paris (26 august / 7 septembrie 1860)* (La création de l'agence des Principautés Unies à Paris – 26 août / 7 septembre 1860)..., p. 103-104; R. V. Bossy, *op. cit.*, p. 189-191 („Proiect de notă a miniștrilor Afacerilor străine ai Moldovei și Țării Românești către ministrul Afacerilor străine al Franței” / «Projet de note des ministres des affaires étrangères de la Moldavie et de la Valachie au ministre des affaires étrangères de la France»).
- ²⁷ R.V. Bossy, *Agenția diplomatică a României în Paris și legăturile politice franco-române sub Cuza Vodă* (L'agence diplomatique de la Roumanie à Paris et les relations politiques franco-roumaines au temps du règne de Al. I. Cuza), p. 11; Dan Berindei, *op. cit.*, p. 104; Dumitru Vitcu, *Diplomații Unirii* (Les diplomates de l'Union), p. 135.
- ²⁸ R. V. Bossy, *op. cit.*, p. 11, 191 – la lettre du consul de la France de Iași adressée à l'agent diplomatique de Paris.
- ²⁹ R.V. Bossy, *op. cit.*, p. 11.

- ³⁰ *Ibidem*, p. 192 (le prince régnant au ministre des Affaires Etrangères de la France, Iași, 14 août 1860); Dumitru Vitcu, *op. cit.*, p. 135; Dan Berindei, *op. cit.*, p. 104.
- ³¹ Dumitru Vitcu, *Diplomații Unirii* (Les diplomates de l'Union),..., p. 135; Dan Berindei, *Înființarea Agenției Principatelor Unite...*, p. 104.
- ³² Dumitru Vitcu, *op. cit.*, p. 135; Dan Berindei, *op. cit.*, p. 105.
- ³³ R. V. Bossy, *op. cit.*, p. 193-194 (L'agent diplomatique de Paris au prince régnant - 30 août 1860).
- ³⁴ *Ibidem*, p. 193.
- ³⁵ Dumitru Vitcu, *Diplomații Unirii* (Les diplomates de l'Union), p. 136.
- ³⁶ R. V. Bossy, *op. cit.*, p. 194; Dan Berindei, *Înființarea agenției Principatelor Unite la Paris (26 august/7 septembrie 1860)* (La création de l'agence des Principautés Unies à Paris – 26 août / 7 septembre 1860)...., p. 105; Idem, *Relațiile româno-franceze în timpul domniei lui Al. I. Cuza (1859-1866)* (Relations roumano-françaises au temps du règne de Al.I. Cuza: 1859-1866), dans le vol. *Românii și Europa în perioadele premodernă și modernă* (Les Roumains et l'Europe pendant les périodes pré-moderne et moderne), Editura Enciclopedică, București, 1997, p. 277.
- ³⁷ Dumitru Vitcu, *Diplomații Unirii* (Les diplomates de l'Union), p. 136; Dan Berindei, *Înființarea agenției Principatelor Unite la Paris (26 august/7 septembrie 1860)* (La création de l'agence des Principautés Unies à Paris – 26 août / 7 septembre 1860), p. 105.
- ³⁸ Dan Berindei,., p. 106; Cornelia Bodea, *op. cit.*, p. 131.
- ³⁹ Dumitru Vitcu, *Diplomații Unirii* (Les diplomates de l'Union), p. 147. En ce qui concerne les personnalités avec lesquelles Ioan Alecsandri avait des relations étroites en France, voir R. V. Bossy, *op. cit.*, p. 19-21 (prince Napoléon, Hubaine – le secrétaire de celui-ci –, le duc de Morny – demi-frère de Napoléon III, Edouard Thouvenel et Drouyn de Lhuys – ministres des affaires extérieures de la France –, Faugère și d'Avril – respectivement directeur et sous-directeur de la Direction Politique du Ministère des Affaires étrangères de la France).
- ⁴⁰ Dan Berindei, *Paris...*, p. 119.
- ⁴¹ R. V. Bossy, *op. cit.*, p. 197-198; Dumitru Vitcu, *op. cit.*, p. 137; Dan Berindei, *Înființarea agenției Principatelor Unite la Paris (26 august/7 septembrie 1860)* (La création de l'agence des Principautés Unies à Paris – 26 août / 7 septembre 1860)...., p. 106.
- ⁴² Cornelia Bodea, *op. cit.*, p. 131-133; R. V. Bossy, *op. cit.*, p. 128-138 (l'action de propagande en France).
- ⁴³ Dan Berindei, *Paris...*, p. 119.
- ⁴⁴ Dumitru Vitcu, *Diplomații Unirii* (Les diplomates de l'Union), p. 137. Concernant l'activité de Ioan Alecsandri à Paris (1860-1866), voir *Ibidem*, p. 137-152; Dan Berindei, *Paris...*, p. 119-124. R. V. Bossy, *Agenția diplomatică a României în Paris și legăturile politice franco-române sub Cuza Vodă* (L'agence diplomatique de la Roumanie à Paris et les relations politiques franco-roumaines au temps du règne de Al. I. Cuza), Editura Cartea Românească, București, 1931.